

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, je serai bref parce que je sais que cette journée est consacrée à l'opposition et que je ne veux pas empiéter sur son temps.

J'ai écouté les commentaires des députés d'en face et je dois admettre qu'un électeur doit avoir librement accès à son député. Ce n'est pas cela qui est en cause.

La question se complique du fait que l'électeur du député est incarcéré et qu'on prend normalement des mesures préventives dans les institutions pénitencières quand quelqu'un communique avec une personne incarcérée. Je crois que le solliciteur général (M. Kelleher) nous en apprendra davantage à ce sujet.

Il serait peut-être utile, cependant, que je dise à la Chambre que le président du Comité permanent de la justice et du solliciteur général m'a dit que son comité fera très bientôt une tournée des pénitenciers. A mon avis, la question de savoir quelles peuvent être les communications entre un électeur incarcéré et son ou sa députée mériterait d'une façon générale qu'on l'étudie de façon plus approfondie. De toute manière, j'en discuterai avec le solliciteur général et en ferai rapport à la Chambre.

M. le Président: La Chambre a entendu une intervention concernant une question de privilège soulevée par le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). D'autres députés ont participé au débat. Je remercie le ministre de bien vouloir examiner cette question avec le solliciteur général (M. Kelleher) et de nous en faire rapport. Étant donné que la présidence considère que c'est une question grave, le député pourrait peut-être en discuter de façon plus approfondie avec le ministre d'État (M. Lewis) pour savoir quand le solliciteur général sera en mesure de faire des observations qui pourraient être utiles à la présidence.

Je vois que le député de York-Sud—Weston hoche la tête en signe d'assentiment et j'en conclus qu'il s'entretiendra avec le ministre et que l'un des deux m'indiquera quand je pourrai avoir l'avis du solliciteur général à ce sujet.

M. Nunziata: J'en conclus, monsieur le Président, que vous voulez simplement demander des renseignements au solliciteur général. Cependant, si les faits que j'ai avancés sont exacts, ma question de privilège subsiste et je persisterais à demander que l'affaire soit renvoyée à un comité pour enquête.

M. le Président: La présidence comprend parfaitement la position du député. Il me serait utile d'avoir l'avis du solliciteur général et je suis gré au député de la collaboration dont il fait preuve à cet égard.

* * *

M. le Président: Je voudrais ajouter quelques mots, particulièrement à l'intention du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et du député de Lasalle (M. Lanthier) en ce qui concerne une question soulevée il y a quelques jours. On s'est efforcé d'avoir la présence à la Chambre de tous les intéressés pour examiner cette question de façon plus approfondie. J'aurais voulu qu'on puisse le faire cet après-midi. Cependant, étant donné que c'est un jour réservé à l'opposition, la présidence répugne à y consacrer davantage de temps cet après-midi, aussi je demande encore une fois la collaboration de tous

Les subsides

les députés et j'essaierai de saisir à nouveau la Chambre de cette question dès que possible.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—
L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Turner (Vancouver Quadra):

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir maladroitement négocié avec les États-Unis un accord commercial qui sape la souveraineté canadienne et impose au Canada des concessions excessives et inacceptables sans pratiquement rien apporter en retour, un accord qui n'assure toujours pas la protection des industries canadiennes contre les lois commerciales restrictives des États-Unis et qui cède à toutes les exigences des États-Unis dans les secteurs clés, notamment en matière d'agriculture, d'énergie, d'automobile, de services financiers et d'investissements, tandis qu'il met en péril des centaines de milliers d'emplois au Canada sans que le gouvernement canadien assure aucune aide pour l'adaptation des travailleurs canadiens.

Et de l'amendement de M. Broadbent (p. 10365).

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais commencer par rapporter à la Chambre deux expériences très comparables. De passage en Alberta jeudi dernier, j'ai participé à une tribune téléphonique à la radio. Nous y avons reçu de 15 à 20 appels au sujet du libre-échange, dont 80 p. 100 des auteurs étaient totalement opposés au libre-échange ou mettaient en doute la validité du projet. Hier soir à Toronto, j'ai participé à une tribune téléphonique à la télévision qui a duré environ deux heures. Nous avons reçu plus de 6 000 appels, dont 76 p. 100 étaient contre et 24 p. 100 en faveur.

Je ne prétends pas que ces chiffres sont définitifs. Je veux simplement faire remarquer que les Canadiens considèrent la question comme une des décisions les plus graves et même cruciales qu'eux et le Parlement aient à prendre dans la génération actuelle. Personne ne devrait s'imaginer qu'il s'agit simplement d'une autre initiative ordinaire du gouvernement comme l'imposition d'une taxe sur les aliments pour chiens ou quelque chose du genre. Cela va au coeur même du pays. Les Canadiens sont profondément inquiets et veulent comprendre de quoi il retourne.

C'est dans cet esprit que nous avons présenté aujourd'hui cette motion. Je tiens à signaler que c'est la première fois que nous avons l'occasion de consacrer un long débat à cette question depuis que le gouvernement a annoncé cette initiative. Je suis gré au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et au chef du NPD (M. Broadbent) d'avoir pris sur eux de présenter la position de leur parti respectif. Je regrette seulement que le chef du gouvernement, lui, n'ait pas été à la Chambre pour présenter la position de son gouvernement. De toute évidence, il ne rencontrait pas ses électeurs de Sept-Îles; c'est manifeste, à en juger par ses réponses au cours de la période des questions.